

Transition écologique : des médecins appellent à cesser de subventionner le chauffage au bois

TRIBUNE. Une part importante du budget sert à financer le développement du bois énergie. Une aberration sanitaire et climatique, dénonce un collectif de médecins et d'associations dans une lettre à la ministre de la Transition écologique.

Par un Collectif de médecins et d'associations*

Publié le 29/10/2024 à 17h00

https://www.lepoint.fr/societe/transition-ecologique-des-medecins-appellent-a-cesser-de-subventionner-le-chauffage-au-bois-29-10-2024-2574013_23.php

Brûler du bois pour produire de l'énergie émet plus de CO₂ que le gaz naturel, le charbon ou le fioul par kilowattheure produit. © URMAN LIONEL/SIPA / SIPA

Madame la Ministre,

Votre budget tristement insuffisant vous offre une réelle « opportunité » – en supprimant les subventions au bois énergie – de faire des économies tout en agissant durablement et efficacement pour la santé de nos concitoyens et de nos forêts.

À l'heure où les enjeux liés au dérèglement climatique n'ont jamais été aussi visibles, nous partageons votre légitime frustration et votre colère face aux contraintes budgétaires de votre ministère. Néanmoins, l'heure est venue de poser une question cruciale : pourquoi, alors que nous sommes contraints de faire des choix budgétaires difficiles, continuer à subventionner le bois énergie, dont l'impact délétère climatique et sanitaire n'est plus à démontrer ?

Votre budget tristement insuffisant vous offre une réelle « opportunité » – en supprimant les subventions au bois énergie – de faire des économies tout en agissant durablement et efficacement pour la santé de nos concitoyens et de nos forêts.

À l'heure où les enjeux liés au dérèglement climatique n'ont jamais été aussi visibles, nous partageons votre légitime frustration et votre colère face aux contraintes budgétaires de votre ministère. Néanmoins, l'heure est venue de poser une question cruciale : pourquoi, alors que nous sommes contraints de faire des choix budgétaires difficiles, continuer à subventionner le bois énergie, dont l'impact délétère climatique et sanitaire n'est plus à démontrer ?

Une biomasse à préserver

Rappelons que le bois énergie regroupe la production de chaleur et d'électricité par la combustion du bois, et inclut donc le chauffage au bois collectif (centrales industrielles et collectives) et des particuliers (bûches ou granulés). Le bois énergie, souvent considéré comme une énergie « renouvelable » et « bas carbone », bénéficie à ce titre de larges subventions et d'aides publiques. L'Agence de la transition écologique (Ademe) distribue chaque année des centaines de millions d'euros pour soutenir son développement. Il bénéficie également d'une TVA réduite à 10 % (contre 20 % pour le bois d'œuvre), du Fonds chaleur (dont une part importante est utilisée pour financer les installations de biomasse), du Fonds air-bois, de MaPrimeRénov', de la prime CEE, et est exonéré de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Or les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) issues de la combustion du bois sont loin d'être négligeables.

Brûler du bois pour produire de l'énergie émet plus de CO₂ que le gaz naturel, le charbon ou le fioul par kilowattheure produit.

À cela s'ajoutent les délais de régénération des forêts : il faudra plusieurs décennies pour que le CO₂ émis par la combustion du bois soit à nouveau séquestré, ce qui rend son usage inadapté dans un contexte d'urgence climatique, comme l'ont rappelé des scientifiques du Giec, qui estiment que le développement du bois énergie augmentera d'au moins 10 % les émissions de gaz à effet de serre dans les dix prochaines années.

De plus, le puits de carbone forestier s'effondre et certaines de nos forêts émettent désormais du CO₂. En seulement dix ans, elles ont perdu la moitié de leur capacité d'absorption du carbone.

Un enjeu sanitaire majeur

Mais le problème de la combustion du bois est aussi et surtout un enjeu sanitaire majeur, car la combustion du bois génère bien plus de particules fines et de gaz toxiques que n'importe quelle autre énergie. Le bois est de très loin la principale source d'émissions de particules fines et ultrafines et n'épargne pas les villes françaises, où la part du chauffage au bois représente moins de 10 % des modes de chauffage mais déjà plus de 70 % des émissions de particules fines, par exemple Strasbourg.

Le chauffage au bois est également délétère pour l'air intérieur, des études montrant que l'utilisation de poêles à bois – même récents – triple le niveau de particules fines à l'intérieur de la maison et augmente significativement le risque de cancers du poumon lors d'une utilisation régulière.

La combustion du bois est également le principal émetteur de métaux lourds, de composés organiques volatils et semi-volatils tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), cancérigènes et perturbateurs endocriniens.

Certes, l'amélioration des appareils certifiés et l'utilisation de filtres dans les chaudières collectives réduisent une part importante de ces émissions, mais celles de polluants restent préoccupantes, notamment en termes de particules ultrafines.

De plus, les subventions accordées à ces appareils récents créent un « appel d'air » et entraînent un développement massif du chauffage au bois là où il n'existait pas ou peu, notamment dans les grandes métropoles.

Ce développement du bois énergie dans des zones denses, déjà très polluées, est extrêmement préjudiciable pour la santé des habitants et devrait nous obliger à interdire tout appareil de chauffage au bois dans les métropoles, suivant ainsi l'exemple de Londres ou d'Utrecht.

Combien de milliards d'euros d'argent public a-t-on déjà distribués pendant plus de vingt ans en subventionnant les motorisations diesel via le bonus-malus écologique, au détriment de la santé de tous ? Cette tragique erreur est en train de se répéter et rien ni personne ne parviennent à l'arrêter, malgré les appels de scientifiques, de médecins, de collectifs et d'associations qui se battent contre l'installation de centrales biomasse à proximité d'écoles ou d'habitations.

Lutter efficacement contre la pollution de l'air sera, de plus, assurément bénéfique aux finances publiques puisque le Sénat estimait en 2015 le coût économique de la pollution de l'air à 101,3 milliards d'euros par an en France et qu'un rapport récent quantifiait à 19 milliards d'euros le coût spécifique de la pollution de l'air intérieur.

En cessant de subventionner les aides aux installations de chauffage au bois, collectives ou individuelles, ou au minimum en les adaptant au contexte local (en évitant par exemple les zones densément peuplées, polluées), vous enverrez un message clair aux Français : celui d'un gouvernement déterminé à investir dans la transition écologique, favorisant le stockage du carbone dans

des produits à longue durée de vie (charpente, matériaux d'isolation) sans nuire aux écosystèmes ni à la santé des citoyens.

***Signataires :**

D^r Thomas Bourdrel, collectif Strasbourg respire ; collectif Air-Santé-Climat

P^r Isabella Annesi-Maesano, directrice de recherche Inserm, professeure d'épidémiologie environnementale à l'université de Montpellier ; collectif Air Santé-Climat

D^r Gilles Dixsaut, Comité francilien contre les maladies respiratoires ; collectif Air-Santé-Climat

D^r Pierre Souvet, président de l'Association santé environnement France (Asef) ; collectif Air-Santé-Climat

D^r Mallory Guyon, Collectif environnement santé 74 ; collectif Air-Santé-Climat

Guillaume Muller, Association Val-de-Marne en transition ; collectif Air-Santé Climat

Tony Renucci, directeur général de l'association Respire

Jean-Baptiste Renard, directeur de recherche au CNRS

Association Sucy environnement transition

Collectif fontenaysien pour la qualité de l'air

Muriel AuPrince, Coll'Air pur

Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB)

Association APPEPHE (Association pour la préservation, la protection et la défense de l'environnement, de la qualité de vie et des paysages des hauts d'Évian)

Association SOS MCS

Collectif anti-nuisances de FNE13